

# Au fil des Saisons

## L'actualité du Ciirpo :

Adressée par mail à tous les membres du Ciirpo, cette lettre bimensuelle vous informe des activités de recherche et de diffusion en cours au Mourier et sur les sites associés.

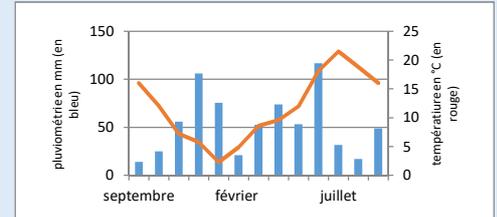
## N°201

## 17 octobre 2019

### La situation climatique

Le cumul des pluies automnales s'établit désormais à 115 mm à la station météo du Mourier. Par ailleurs, les températures sont clémentes au cours de la première quinzaine d'octobre : 14,2 °C en moyenne.

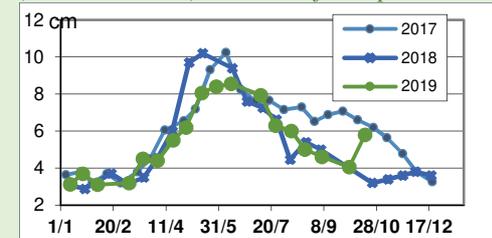
### Pluviométrie et température mensuelles au Mourier



### L'évolution des disponibilités en herbe

En 15 jours, la hauteur d'herbe a augmenté de 1,7 cm suite aux pluies. Elle s'établit à 5,8 cm. Le pâturage a pu recommencer en début de semaine. La disponibilité est ainsi équivalente à celle de 2017 à la même date.

### Evolution de la hauteur d'herbe (cm herbomètre) sur les surfaces pâturées



## Les événements de la semaine

- Une nouvelle étude concernant le pâturage des céréales vient de démarrer en région Centre-Val de Loire avec les lycées agricoles de Bourges, Montargis et Tours. Arvalis, l'Institut de l'Élevage, l'ACTA, les chambres d'agriculture et le programme Herbe et Fourrages participent également à cette étude pilotée par le CIIRPO,
- Au Mourier, un semis de prairie sous couvert de méteil a été réalisé cette semaine. Le méteil se compose de triticale, pois et vesce. Les espèces prairiales sont les suivants : RGA, féтуque, trèfle blanc et trèfle violet.



Le démarrage d'une nouvelle étude sur le pâturage des céréales



100 participants à la réunion de restitution du projet sur l'agroforesterie



La reprise du pâturage

# Vient de paraître

## La Lettre Technique des Éleveurs Ovins n°38 (en pièce jointe)

*Le CIRPO*  
CENTRE INTERREGIONAL D'INFORMATION ET DE RECHERCHE EN PRODUCTION OVINE

→ LA LETTRE TECHNIQUE DES ÉLEVEURS OVINS
| N° 38 - OCTOBRE 2019

## Des repousses d'automne à pâturer

Les précipitations de ces trois dernières semaines, même si elles sont trop tardives, sont bénéfiques pour les prairies et les couverts végétaux. Pour les brebis, tout est bon à pâturer !



**DES PLUIES BÉNÉFIQUES DEPUIS LE 22 SEPTEMBRE :**  
Pluviométrie du 22 septembre au 5 octobre 2019

	Préveranges (Cher) :	Saulgond (Charente) :	Lunegarde (Lot) :	Montmorillon (Vienne) :	Saint-Priest-Ligoure (Haute-Vienne) :
	70 mm	63 mm	29 mm	40 mm	60 mm

**Des semis sous couvert pour assurer les stocks en 2020**

S'il est aujourd'hui trop tard pour implanter des prairies en pur, un semis sous couvert de méteil récolté immature est toujours possible jusqu'au 25 octobre sauf en altitude. Le méteil assure une protection à la prairie tout en produisant un fourrage de bonne qualité alimentaire. Ce mélange sera récolté au printemps sous forme d'enrubannage ou d'ensilage. La seconde coupe pourra être pâturée ou fauchée.

Pour implanter ces prairies de longue durée, l'idéal est de les semer avec un semoir à double caissons et de rouler. Il est également possible de commencer à semer le méteil à 3 cm de profondeur puis la prairie à 1 cm de profondeur puis de rouler. En matière de dose de semis, les préconisations sont présentées dans le tableau ci-dessous. L'objectif est d'obtenir 200 à 220 plants de céréales au m<sup>2</sup> et 35 pieds de protéagineux en sortie d'hiver. Toutes les espèces prairiales peuvent encore être semées à l'exception de la luzerne. Comptez un coût de semences pour le méteil de 155 à 200 € par hectare.



**Parole d'éleveur**

« J'AVAIS SEMÉ UNE PRAIRIE SOUS COUVERT DE MÉTEIL EN AUTOMNE 2018. JE L'AI ENRUBANNÉE AU 15 MAI. DESSOUS, LA PRAIRIE ÉTAIT DENSE ET TRÈS BIEN IMPLANTÉE. »

**DES EXEMPLES DE DOSES DE SEMIS DE PRAIRIE SOUS COUVERT (PAR HECTARE)**

Région	Nouvelle-Aquitaine	Centre-Val de Loire
Prairies (quelles que soient les espèces)	25 à 30 kg	25 à 30 kg
Céréales	100 kg de blé ou de triticale	50 kg de triticale + 25 kg d'avoine*
Protéagineux	35 kg de pois fourrager d'hiver + 15 kg de vesce commune	30 kg de pois fourrager d'hiver + 20 kg de vesce commune

\*Majorer la quantité de céréales de 50 à 75 % sur sols à faible potentiel.